Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260407-DCM_07042026_03-DE

Bordereau de signature

DCM_07042026_03

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/04/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	10/04/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	13/04/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260407-DCM_07042026_03-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 26

Le mardi 7 avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Julien FESSART, Sylvie FILATRE (pouvoir à Catherine GUIBERT), Thierry ROLLAND (pouvoir à Daniel PRODHOMME)

Secrétaire de séance : Madame Katell BEUCHER

2026-07/04-03 Création et composition des commissions municipales

Monsieur le Maire présente que le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-22, précise le libre choix au Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les commissions crées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou d'une durée limitée. Les compétences de ces commissions sont fixées par le Conseil municipal.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Les vice-présidents seront désignés lors de l'installation de la commission. Celui-ci pourra avoir la charge de convoquer et de présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L. 2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260407-DCM_07042026_03-DE

Il est proposé de créer 7 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Enfance-Jeunesse
- Vie associative sportive et culturelle
- Bâtiments et numérique
- Communication et évènements communaux
- Environnement et cadre de vie
- Urbanisme, enjeux énergétiques et climatiques
- Finances

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Article 1 : de créer les 7 commissions municipales suivantes :

- Enfance-Jeunesse
- Vie associative sportive et culturelle
- Bâtiments et numérique
- Communication et évènements communaux
- Environnement et cadre de vie
- Urbanisme, enjeux énergétiques et climatiques
- Finances

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Enfance-Jeunesse :

- Sylviane GUILLOT
- Camille SOCHARD
- Linda BOURVIC
- Sunita LE ROUX
- Léna MONNIER

Vie associative, sportive et culturelle :

- Sébastien CHANCEREL
- Sandrine LELIÈVRE
- Sylvie FILÂTRE
- Thierry ROLLAND

Bâtiments et numérique :

- Sébastien CHANCEREL
- Sylviane GUILLOT
- Sandrine LELIÈVRE
- Jean-Marc DESHOMMES
- Christophe LAÎNÉ
- Julien FESSART
- Jérôme CHOPIN

Communication et évènements communaux :

- Katell BEUCHER
- Céline LÉPINE
- Léna MONNIER
- Elodie RAYMOND
- Sébastien CHANCEREL
- Sylviane GUILLOT
- Linda BOURVIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260407-DCM_07042026_03-DE

Environnement et cadre de vie :

- Daniel PRODHOMME
- Camille SOCHARD
- Michel MERCIER
- Sandrine BOUCARD
- Yves LE GALL
- Patrice MELOT
- Bernard BOUFFART
- Linda BOURVIC
- Thierry ROLLAND
- Sylvie FILÂTRE
- Jean-Marc DESHOMMES
- Catherine GUIBERT
- Julien FESSART
- Jérôme CHOPIN

Urbanisme, enjeux énergétiques et climatiques :

- Michel MERCIER
- Christophe LAÎNÉ
- Sandrine BOUCARD
- Ewen CORNU
- Franck CHARON
- Patrice MELOT
- Daniel PRODHOMME
- Bernard BOUFFART
- Thierry ROLLAND
- Géraldine HARNOIS-MARTIN
- Jean-Marc DESHOMMES
- Jérôme CHOPIN

Finances :

- Géraldine HARNOIS-MARTIN
- Michel MERCIER
- Sandrine BOUCARD
- Christophe LAÎNÉ
- Yves LE GALL
- Katell BEUCHER
- Céline LÉPINE
- Daniel PRODHOMME
- Sylviane GUILLOT
- Linda BOURVIC
- Elodie RAYMOND
- Sébastien CHANCEREL
- Jean-Marc DESHOMMES
- Sunita LE ROUX

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Katell BEUCHER